

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D25.062

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix juillet,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, FABRE Jean, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory (suppléant de CONFORT René), CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à POUDEVIGNE Roger), LAFON Madeleine (pouvoir à VALENTIN Christine), BLANC Sébastien (pouvoir à SALEIL Jean-Claude), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, SALENDRES Jean-Sébastien, J FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Philippe ROCHOUX été nommé secrétaire de séance.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

N'ont pas pris part au vote Denis VALENTIN pour le pouvoir pour de David RODRIGUES, Roger POUDEVIGNE pour le pouvoir de Claude MALZAC, Christine VALENTIN pour le pouvoir de Madeleine LAFON, Jean FABRE, Jean-Claude SALEIL pour lui-même ainsi que pour le pouvoir de Sébastien BLANC en raison de leur implication dans l'association Centre Nature OSCA.

D25.062 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « CRECHE – ALSH - TRANSPORT DE REPAS » - PARTICIPATIONS DES COMMUNES AU DEFICIT 2024 DU SERVICE COMMUN

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que des écritures d'ajustement et de compte à compte apparaissent nécessaires, notamment pour régulariser les compléments de subvention, sollicités par les associations Groupe Objectifs et Centre Nature OSCA dans le cadre des conventions par lesquelles la gestion leur a été confiée.

Les 10 communes concernées se sont réunies le 14 mai 2025 pour prendre acte des bilans 2024 d'une part de l'association Groupe Objectifs pour la gestion de la crèche et d'autre part de l'association OSCA pour la gestion l'ALSH.

Les bilans font apparaître des déficits nécessitant des subventions d'équilibre de la part de la CC ALCT mais qui sont compensées par une recette d'un montant équivalent de la part des 10 communes.

Crèche = demande de 53 592,02€



ALSH = demande de 16 215€ (pour l'année 2024) et 21 775,06€ (pour l'année 2023)

Il propose d'établir une décision budgétaire modificative N°1 pour prévoir les crédits budgétaires correspondants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2311.1 à 3, L2312.1 à 4 et L2313.1 et suivants,

VU la délibération N°D25.039 en date du 3 avril 2025 adoptant les 9 Budgets Annexes au Budget Primitif Principal de la CC ALCT pour 2025,

VU la convention pour la gestion et le fonctionnement de la structure multi-accueil pour jeunes enfants avec l'association Groupes objectifs du 20 février 2024

VU la convention pour la gestion et le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Banassac La Canourgue avec l'association Centre Nature OSCA,

VU l'avis favorable des dix communes concernées lors de la réunion du 14 mai 2025,

VU l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 19 juin 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE la décision modificative N°1 telle que figurant ci-après, intégrant les régularisations ci-dessus exposées, à savoir :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65748-4221: Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	91 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65: Autres charges de gestion courante	0.00 €	91 600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74741-4221: Participations communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	91 600.00 €
TOTAL R 74: Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	91 600.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	91 600.00 €	0.00 €	91 600.00 €

Total Général	91 600.00 €	91 600.00 €
----------------------	--------------------	--------------------

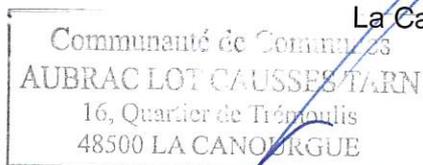
DECIDE d'établir une décision modificative N°1 afin de prévoir les crédits budgétaires y afférents et pouvoir comptabiliser les écritures correspondantes,

PRECISE que la répartition des participations appelées auprès des 10 Communes membres de ce service commun, sera la suivante : (voir annexe)

CHARGE Monsieur le Président ou le Vice-Président de l'exécution de la présente délibération, et de sa notification à Monsieur le Trésorier de Marvejols,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 21 juillet 2025,
 Le Président,

Jean-Claude SALEIL